

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2014-06-16 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 16e jour du mois de juin 2014 à 20:30 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:
Lina Lacharité, Luc Bessette, Roger Tessier et François Parenteau

Les conseillers suivants sont absents : Rachel Laflamme et Denis Laroche

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rénovation école
3. Adoption par résolution du projet de règlement numéro 358 intitulé : Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif concernant la réduction d'une marge de recul dans la zone H7
4. Remboursement de factures / Bertrand Proulx
5. Paiement de facture / aménagement plate-bande
6. Téléphone cellulaire / inspecteur municipal
7. Période de questions
8. Varia
9. Levée de la séance

(14-06-144) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(14-06-145) RÉNOVATION ÉCOLE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lefebvre doit demander des soumissions publiques pour l'exécution de travaux de réfection des sanitaires de l'école;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre demande des soumissions publiques relativement à l'exécution de travaux de réfection des sanitaires de l'école Sainte-Jeanne D'Arc;

Que ces soumissions soient remises au bureau de la municipalité de Lefebvre au plus tard le 4 juillet 2014 à 11 :00 heures. Elles seront ouvertes publiquement le 4 juillet 2014 au bureau municipal de Lefebvre à 11 :05 heures, situé au 186, 10^e rang, Lefebvre (Québec) J0H 2C0.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(14-06-146) ADOPTION PAR RÉOLUTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 358 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LES
RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET
ADMINISTRATIF CONCERNANT LA RÉDUCTION D'UNE MARGE
DE REcul DANS LA ZONE H7**

CONSIDÉRANT que le conseil désire régulariser l'implantation d'une nouvelle résidence située à l'intersection de la rue Martel et de la route Ployart;

CONSIDÉRANT que la nouvelle résidence a été implantée à 0,95 mètres de l'emprise de la rue Martel;

CONSIDÉRANT que la rue Martel correspond à une rue locale peu achalandée;

CONSIDÉRANT que l'emprise de la rue Martel est de 18,29 mètres de large dépassant de plus de 3 mètres la largeur minimale requise pour une rue locale assurant par le fait même une distance acceptable entre la chaussée de ladite rue et la nouvelle résidence;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que soit adopté le projet de règlement numéro 358, intitulé : « Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif concernant la réduction d'une marge de recul dans la zone H7 », dont copie d'un projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que les objets et les conséquences de l'adoption de ce projet de règlement seront expliqués par le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire au cours d'une assemblée publique de consultation;

Que lors de cette assemblée publique les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer sur le projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de Drummond
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

PROJET DE RÈGLEMENT NO 358

**Règlement modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif
concernant la réduction d'une marge de recul dans la zone H7**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Lefebvre a adopté les règlements de zonage no 137, de lotissement no 138 et administratif no 147, le 5 février 1990;

ATTENDU QUE le conseil désire régulariser l'implantation d'une nouvelle résidence située à l'intersection de la rue Martel et de la route Ployart;

ATTENDU QUE la nouvelle résidence a été implantée à 0,95 mètres de l'emprise de la rue Martel;

ATTENDU QUE la rue Martel correspond à une rue locale peu achalandée;

ATTENDU QUE l'emprise de la rue Martel est de 18,29 mètres de large dépassant de plus de 3 mètres la largeur minimale requise pour une rue locale assurant par le fait même une distance acceptable entre la chaussée de ladite rue et la nouvelle résidence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné le _____;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Lefebvre ordonne et statue savoir que les règlements de zonage no 137, de lotissement no 138 et administratif no 147, soient modifiés de la façon suivante:

1. La grille des spécifications faisant partie intégrante des règlements de zonage, de lotissement et administratif est modifiée comme suit :
 - Dans la zone H7, la marge avant est fixée à six (6) mètres. Cependant, la marge avant autre que celle de la façade avant d'un bâtiment principal peut être réduite à 0,95 mètres.
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ par la résolution no _____.

Claude Bahl, maire

Julie Yergeau, dir.-gen.

(14-06-147) REMBOURSEMENT DE FACTURES / BERTRAND PROULX

CONSIDÉRANT que Monsieur Bertrand Proulx, inspecteur municipal, a acheté des sangles pour la municipalité au montant de 26.44\$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Bertrand Proulx, inspecteur municipal, a acheté pour le tracteur de la municipalité des boyaux hydrauliques au montant de 122.56\$ incluant les taxes ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la municipalité rembourse à Monsieur Bertrand Proulx les achats pour la municipalité ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement au montant de 149.00\$, pris dans les postes budgétaires (02-320-00-643) et (02-320-01-515).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(14-06-148) PAIEMENT DE FACTURE / AMÉNAGEMENT PLATE-BANDE

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la plate-bande à l'Hôtel de Ville a été fait :

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire le paiement de facture à Madame Catherine Yergeau au montant de 206.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

(14-06-149) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Lina Lacharité et appuyée par le conseiller Luc Bessette à 21:30 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, directrice générale
& secrétaire-trésorière